

**Le conseil municipal extraordinaire et ordinaire du 10 juillet 2020 à 19h30,
Salle des fêtes (en raison des règles sanitaires liées au Coronavirus)**

Il y avait 18 présent·es et 22 votant·es

En préambule Philippe Barneron a lu et distribué la Charte de l'élue

Le compte rendu du Conseil municipal du 17 juin a été approuvé à l'unanimité. A propos de la rédaction des documents qui émanent du Conseil municipal, ce point sera débattu en commission communication.

1 - Désignation des délégué·es des conseils municipaux et de leurs suppléant·es en vue de l'élection des électeurs sénatoriaux

Il s'agissait de désigner 7 titulaires et 4 suppléants

Deux listes étaient proposées :

La liste Philippe Barneron obtient 6 titulaires et 3 suppléants.

La liste Didier Ronze obtient 1 titulaire et 1 suppléant

Délibération du conseil municipal ordinaire

2 - Suppression de postes en vue de nouvelles créations

Florent Tarravello, nouveau Directeur du Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH) est venu présenter le fonctionnement du centre et les modifications qui en découlent.

Les agents seront affectés, selon leur souhaits sur le temps périscolaire ou sur des fonctions extrascolaires.

Concernant les emplois extrascolaires, ils seront réalisés par le biais du Contrat Éducatif d'Engagement (CEE). L'utilisation de ces contrats est limitée à 80 jours par an et par agent.

Les annualisations prévoient aujourd'hui de réels temps de préparation (30 minutes), notamment le lundi et le jeudi. Ils sont un peu plus faibles les mardis et vendredis (15 minutes). Ces temps de préparation sont à considérer car les agents ne sont pas affectés sur une simple garderie.

Après quelques questions à Florent Tarravello sur le nombre d'enfants par semaine (38 avec un maximum de 43), les conditions de sécurité et l'assurance que chaque agent ait été intégré aux modifications, le conseil municipal à l'unanimité

- Approuve la suppression des postes, colonnes 4 et 5, en vue des créations des postes mentionnés colonne 6. Prise d'effet : à compter du 25/08/2020.
- Dit que les postes sont créés pour une durée d'un à temps non complet.

3 - Contrats d'Engagement Educatif

Cette délibération est liée à la précédente, et les éléments sont également présentés par Florent Tarravello. Les animateurs interviennent à la journée et sont limités à 80 jours par an au maximum.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal (Par : Pour : 22 - Contre : 0 - Abstention : 0)

- Approuve la création de **4 Contrats d'Engagements Educatifs**.
- Dit que ces contrats se dérouleront comme suit :
 - **Période 1** : 6 au 24/07/2020 soit 16 jours par contrat, temps de préparation compris.
 - **Période 2** : 24 au 31/08/2020 soit 6 jours par contrat, temps de préparation compris.
- Fixe la vacation journalière brute à 55 euros par agent.
- Autorise le maire à signer tout document y afférent.

4 - Création du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Monsieur BARNERON rappelle la compétence de gestion du CCAS et l'élection des membres du Conseil d'Administration dans les 2 mois qui suivent le renouvellement du conseil municipal.

Le Code de l'action sociale et des familles (CASF) prévoit à parité :

- **un nombre de membres élus** parmi les membres du conseil municipal.

- **des membres nommés parmi le secteur associatif** dont l'objet est en lien avec les actions du CCAS.

1ère étape : Le conseil municipal est invité à fixer par délibération le nombre de membres du conseil d'administration du CCAS. Il est précisé que le nombre ne peut être inférieur à quatre membres élus et donc à quatre membres nommés, en plus du président.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, (Par : Pour : 16 - Contre : 3) fixe le nombre de conseillers comme suit :

- **Membres élus :** 7
- **Membres nommés :** 7

2ème étape : Le conseil municipal procède ensuite à l'élection des membres élus devant composer le Conseil d'Administration du CCAS.

Sont ainsi déclarés élus au Conseil d'administration du CCAS avec 22 voix

- Madame Marielle CHAINTREUIL
- Madame Bénédicte DURAND
- Madame Emmanuella LIABEUF
- Madame Lydie JUBAN
- Madame Isabelle MOURVILLIER
- Monsieur Franck VOSSIER
- Monsieur Emmanuel MOULIN

3ème étape : le conseil municipal procède à l'enregistrement des candidatures des membres nommés du Conseil d'administration du CCAS.

Sont enregistrés :

1. un représentant des associations qui œuvre dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions
Membre proposé : Monsieur Denis PAPOZ – ARCHER Insertion.
2. un représentant des associations familiales désigné sur proposition de l'union départementale des associations familiales (U.D.A.F.)
Membre proposé : Monsieur Gilbert PERRIER.
3. une représentante des associations de retraités et de personnes âgées du département.
Membre proposé : Madame Arlette FERLAY – Association 'Les Sans Souci'.
4. une représentante des associations de retraités et de personnes âgées du département.
Membre proposé : Madame Christiane GAGNE – CFDT - Association retraités et personnes âgées.
5. un représentant de l'ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural) - réseau associatif de services à la personne.
Membre proposé : Madame Françoise EYNARD – ADMR Titulaire – Suppléant : Monsieur Bernard BOURREL.
6. un représentant des associations de personnes handicapées du département par référence à l'article 138 du Code de l'Action Sociale et des Familles.
Membre proposé : Monsieur Bernard BOURREL - ADAPEI.
7. un représentant qui œuvre dans le domaine de l'insertion.
Membre proposé : Monsieur Jean-Luc COTE – Association Parenthèse - Graine de Cocagne – 26380 Peyrins.
8. une représentante qui œuvre dans le domaine de l'enfance - Maison des Assistantes – 26380 Peyrins.

Membre proposé : Maternelles, Madame Anne BRENIER .

Monsieur Philippe BARNERON fait part de sa décision - dans le cadre de son pouvoir discrétionnaire - de nommer par arrêté municipal au Conseil d'Administration du CCAS les membres suivant :

- Monsieur Denis PAPOZ – ARCHER Insertion.
 - Monsieur Gilbert PERRIER, Union départementale des associations familiales (U.D.A.F.)
 - Madame Arlette FERLAY – Association ‘Les Sans Souci’.
 - Madame Christiane GAGNE – CFDT - Association retraités et personnes âgées.
 - Madame Françoise EYNARD – ADMR Titulaire – Suppléant : Monsieur Bernard BOURREL.
 - Monsieur Bernard BOURREL - ADAPEI.
- Monsieur Jean-Luc COTE – Association Parenthèse - Graine de Cocagne – 26380 Peyrins.

5 - Création de la Commission Communale des Impôts Directs.

L'article 1650-1 du Code Général des Impôts précise qu'une commission communale des impôts directs est instituée dans chaque commune. Cette commission, qui a un rôle central dans la fiscalité, est composée du maire ou d'un adjoint délégué, Président de la commission, de 8 commissaires titulaires et de 8 commissaires suppléants.

Monsieur BARNERON expose que le Directeur Départemental des Finances Publiques va désigner une liste de 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants.

Les commissaires désignés par le conseil municipal sont : à l'unanimité
Commissaires titulaires :

Noms et prénoms	Adresses	Ville et Code postal
SAPET Robert	1544 Route de Margés	26380 Peyrins
VOSSIER Chantal	53 Impasse de la Moucherolle	26380 Peyrins
DINVAUX France	300 A Impasse des Crozes	26380 Peyrins
CLEMENT Robert	La Citadelle	26750 Génissieux
PICOT Bernard	180 Impasse des cigales	26380 Peyrins
BARNERON Pierre	2035 Route de la Gèle	26380 Peyrins
LETHEUX Didier	1000 Route de Maupas	26380 Peyrins
BENISTAND André	1000 Route de Maupas	26380 Peyrins
CHARRAS Pierre-Alain	135 Impasse des Genets	26380 Peyrins
PARET Alain	1872 route des Cordeliers	26380 Peyrins
FERRARI Bastien	35 impasse de Bertomas	26380 Peyrins
COUDAIR René	2085 route des Cordeliers	26380 Peyrins
Solange Ronze	255 Chemin des Moulins	26380 Peyrins
Jean Francois Mériguet	159 route des Etangs	26380 Peyrins
François	240 Val des Grillons	26380 Peyrins

MONTERRAT		
LIOUX Joël	365 Montée de Sables	26380 Peyrins

Commissaires suppléants :

Noms et prénoms	Adresses	Codes postaux
D'AGOSTINO Pascal	270 rue de l'église	26380 Peyrins
SCHAFF Gilles	53 Impasse de la Moucherolle	26380 Peyrins
ANTHERIEUX Michel	95 impasse de la Moucherolle	26380 Peyrins
HUGUET Philippe	210 rue du Truchet	26380 Peyrins
PILAUD Jean-Pierre	410 A Chemin de Combe Jacquet	26380 Peyrins

6 - Désignation des délégués du Comité National d'Action Sociale.

Monsieur Barneron expose que la commune a souhaité adhérer au CNAS pour mettre en place une politique d'action sociale en faveur de son personnel.

En complément de cette adhésion, il convient de désigner deux délégués pour les 6 années à venir :

- un délégué des élus.
- un délégué des agents.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

Désigne :

- Madame Marielle CHAINTREUIL pour le collège des élus.
- Mme Maryline ANDRE pour le collège des agents.

Madame ANDRE sera correspondante pour le CNAS afin d'assurer le relais entre les bénéficiaires des prestations et le CNAS.

7 - Charte Forestière des Chambaran : Désignation du correspondant 'Forêt'

Monsieur Damien GRILLOT est désigné correspondant 'Forêt' par 22 voix

8 - Syndicat d'Irrigation Drômois : désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant.

A l'issue d'un vote à main levée :

- Madame Isabelle Mourvillier est désignée déléguée titulaire par 22 voix.
- Monsieur Barneron est désigné délégué suppléant par 22 voix.

9 - Centre de loisirs : Accord de principe pour la prise en charge de frais de transports mutualisés avec les communes du périmètre de la Communauté d'Agglomération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le principe de mutualiser les transports nécessaires aux activités du Centre de loisirs à condition que le transporteur propose une facturation séparée.

Il est précisé que la mutualisation des transports ne se mettra pas en place durant l'été 2020.

Le Maire est autorisé à signer tout document y afférent.

10 - Ecole de musique / COVID : demande d'avoir sur les participations des familles intitulée 'Pratiques collectives seules'.

Monsieur Grillot rappelle le contenu de la délibération du 25/02/2020, relatif à l'approbation des tarifs de l'école de musique et notamment le tarif 'Ecole de musique' intitulé 'Pratique collective' d'un montant de 134.00 €, comprenant soit l'éveil musical, soit le ukulélé soit le djembé soit la flûte à bec.

Il convient d'étudier la demande d'avoir émise par les familles en raison de l'arrêt des cours collectifs du 'pack de musique des enfants' durant la période du COVID 19.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité une réduction de 15% sur le prochain 'pack enfant', ce qui représente environ pour les 16 familles concernées, la somme de 640 euros.

11 - Union Nationale des Métiers de l'Industrie de l'Hôtellerie : exonération des redevances de terrasses sur domaine public.

L'Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie, précisant que les ressortissants font face à une crise sans précédent, fait appel à la solidarité des maires de la Drôme afin que les professionnels soient exonérés de la redevance pour les terrasses sur le domaine public pour l'année 2020. Beaucoup d'hôteliers ne se relèveront pas de cette crise sanitaire malgré les aides de l'Etat.

Sur avis du bureau municipal du 5/06/2020, après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le principe d'exonérer les titulaires de terrasses sur Peyrins au titre de l'année 2020 à l'unanimité.

12 - Demande de subvention au titre du produit des amendes de police.

Monsieur Grillot : la répartition du produit des amendes de police s'élève à 1 850.00 euros environ. Cette somme est systématiquement affectée à la sécurisation de la voirie.

Monsieur Moulin : la commune de Peyrins se heurte à un épineux problème de sécurisation de la route de la Gèle au kilomètre 2105.

En effet, la voie surplombe une ancienne ruine dont le mur de soutènement s'est éboulé par 2 fois durant les derniers mois.

Des études géotechniques sont actuellement en cours de réalisation dans l'objectif d'avoir un cahier des charges précis afin de lancer une consultation de travaux qui comprendra :

- la consolidation de la voirie pour la partie éboulée,
- l'élargissement de la voirie pour favoriser l'éloignement du point critique mais aussi faciliter les croisements sur cette route étroite.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal (Par : Pour : 22 - Contre : 0 - Abstention : 0)

- Approuve la demande de subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police.
- Autorise le maire à signer tout document afférent à cette décision.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur BARNERON présente les décisions prises depuis le dernier conseil municipal.

- Travaux de zinguerie sur bâtiments communaux : salle Vallier et ancienne cure Saint-Ange.
- Accessibilité PMR - salle des fêtes : Déplacement d'un ascenseur.
- Réparation de la porte des courts de tennis.
- Division parcellaire dans le cadre de l'intégration de la voie privée section AL - Chasses Jassoud.
- Réhabilitation ancienne école Sainte-Thérèse : Mise aux normes – avenant CSPS.

Mention sur procès-verbal :

Liste des délégués du Syndicat des Eaux de l'Herbasse pour la représentation de la commune de Peyrins.

Fonctions	Représentants	Civilités	NOMS	Prénoms
-----------	---------------	-----------	------	---------

Maire	Titulaire	Monsieur	BARNERON	Philippe
Conseiller municipal	Titulaire	Monsieur	LONGINOTTI	Yvan
Adjoint	Suppléant	Monsieur	GRILLOT	Damien

DATES DES FUTURS CONSEILS MUNICIPAUX EN 2020 :

26/08 – 16/09 – 14/10 – 18/11 – 16/12.

**Le Maire,
Philippe BARNERON.**

